

Image not found or type unknown



Ayants droits possibles sur une succession

Par **Bilovaru**, le **23/05/2016** à **14:06**

Bonjour,

Nous sommes deux enfants à avoir hérité des biens immobiliers de nos parents à leur décès.

A qui reviendrait cet héritage en cas de disparition de l'un de nous, sachant que nous sommes tous les deux mariés et avons chacun deux enfants issus de nos couples respectifs ?

Merci